



**PROCES-VERBAL
SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2013**

L'an deux mil treize, le 1^{er} octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis en séance publique dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël MARIVAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Joël MARIVAIN, Mme Anne-Marie KERDAL, Mme Isabelle BROUSAUDIER, M. Jean-Pierre LE CORRONC, Mme Sophie JOSSE, M. Jean-Paul LE SANT, M. Michel MARIVAIN, M. Philippe SAINT JALMES

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Sarah CHAMOT donne pouvoir à M. Joël MARIVAIN
Mme Françoise COBIGO donne pouvoir à Mme Isabelle BROUSAUDIER

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Marc CHAPEL, M. Patrice MORVAN

Mme Sophie JOSSE a été désignée secrétaire

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'aliénation du chemin de Kergroix après enquête publique.

Après accord des membres présents, il est procédé à l'approbation du procès-verbal du 28 août 20013. Aucune remarque n'étant enregistrée, la séance est déclarée ouverte.

////////////////////////////////////
55-2013 : Tarification de la cantine scolaire pour l'année 2013/2014 et bilan de l'année 2012/2013

Madame KERDAL présente le bilan de la cantine de l'année scolaire :

<u>DÉPENSES</u>	<u>2011-2012</u>	<u>2012-2013</u>
- Frais de personnel	12 273,98€	13 056,05€
- Charges sociales	4 413,74€	4 988,66€
- Denrées	10 193,89€	10 648,64€
- Gaz	303,13€ (459,29€ x 0,66)	365,61€ (553,96€ x 0,66)
- Electricité	3 701,27€ (9 253,18€ x 0,4)	3 470,36€ (8 675,90€ x 0,4)
- Eau (consommation + traitement)	313,70€ (213m ³ x 0,8)	347,76€ (189m ³ - 434,70€ x 0,8)
- Produits d'entretien	545,78€ (1653 x 0,33)	561,68€
- Divers (petit équipement + dépannage)	175,31€	737,06€
- Téléphonie	142,39€ (300,99 x 0,5)	126,00€
TOTAL	32 063,19€	34 301,82€

<u>RECETTES</u>	<u>2011-2012</u>	<u>2012-2013</u>
- Repas des élèves	17 655,30€	23 069,00€
- Repas des élèves	364,00€	150,80€
- Repas enseignants	47,00€	120,00€
- Repas des anciens	2 827,20€	2 463,85€
- Subvention fruits	352,42€	376,58€
TOTAL	22 615,62€	26 180,23€

- Œuvrer pour un aménagement équilibré, juste et concerté du territoire

Le montant de l'adhésion est de 100€ par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

D'ADHERER à l'Associations des Maires Ruraux du Morbihan.

////////////////////////////////////
58-2013 : Programme de réfection de la voirie communale – Année 2014

Messieurs Jean-Pierre LE CORRONC et SAINT JALMES, proposent les secteurs du FAVONNIC, de KERFLECH, LAN VIHAN, LE LINDREUX, KERVRAN et PENVERN.

Monsieur le Maire prend la parole pour présenter au conseil municipal une estimation chiffrée pour le programme 2014 de 71 500€ TTC de revêtements superficiels sans compter le débroussaillage et de fauchage des accotements et talus de la commune. Il est proposé au Conseil de limiter le budget de la façon suivante en reportant les travaux sur LAN VIHAN après la mise en place du raccordement des éoliennes et de limiter les travaux sur KERFLECH :

•	Voies communales	36 023 € HT
•	Chemins ruraux	13 000 € HT
	TOTAL HT	49 023 € HT

Une convention sera établie sur le secteur du LINDREUX avec la commune de CREDIN pour répartir le coût des travaux entre nos deux communes.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil général au titre du programme départemental pour investissement sur la voirie communale et rurale (PDIC) et du fonds de concours de Pontivy Communauté pour la voirie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DE SOLLICITER auprès du Conseil Général du Morbihan au titre du PDIC une aide plafonnée à 10 250€ de 40 % du montant hors taxes des travaux pour l'année 2014.

DE SOLLICITER auprès de Pontivy Communauté au titre du fonds de concours pour la voirie une aide de 10 250 €.

////////////////////////////////////
59-2013 : Participation des communes aux frais de gestion du transport scolaire

VU la délibération 72-2012 instaurant la participation aux frais de gestion des communes bénéficiant du service de transport scolaire organisé par la commune de KERFOURN,

VU le souhait du Conseil Général du Morbihan d'uniformiser ce coût à 20€ par élève et par an sur le territoire morbihannais,

Monsieur le maire demande au Conseil municipal de suivre la préconisation du Conseil Général et de modifier la convention avec les communes bénéficiant de ce service sur la base de 20 € par élève et par an.

Les communes de CREDIN, NAIZIN, NOYAL PONTIVY et REGUINY utilisent nos services.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DE FIXER à 20 € par élève et par an, le coût la participation aux frais de gestion des communes bénéficiant du service de transport scolaire organisé par la commune de KERFOURN.

////////////////////////////////////
60-2013 : Avis du conseil municipal sur le projet du SAGE Blavet

Par courrier en date du 18 juin 2013, et en application de l'article L.212-6 du Code de l'Environnement, Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau sollicite l'avis du conseil municipal sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Blavet arrêté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 17 juin 2013.

Monsieur le Maire rappelle les modalités de révision de ce document de planification dans le domaine l'eau et précise que le conseil municipal doit émettre un avis dans un délai maximal de quatre mois.

Il expose les principales dispositions et règles du projet de Sage Blavet qui, dès leur approbation, s'imposeront aux décisions prises dans le domaine de l'eau par l'Etat et les collectivités locales et aux documents d'urbanisme.

Les articles du règlement seront également opposables aux tiers.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (5 pour, 3 contre et 2 abstentions),

DONNE un avis favorable avec réserve compte tenu de l'importance des moyens financiers mis en œuvre pour ce dispositif.

////////////////////////////////////
61-2013 : Révision des tarifs de concessions du cimetière communal

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU la délibération en date du 20 décembre 2001 fixant les tarifs des concessions du cimetière communal,

VU la délibération n°78-2011 en date du 13 octobre 2011 fixant les tarifs des concessions du columbarium et du jardin du souvenir,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser ces tarifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DE FIXER les tarifs ci-dessous :

CONCESSIONS	NOUVEAUX TARIFS
50 ans	300€ les 3m ² 600€ les 6m ²
30 ans	200€ les 3m ² 400€ les 6m ²
Exhumation	0
Caveau provisoire	25€/mois

COLUMBARIUM	NOUVEAUX TARIFS
30 ans – case 2 urnes	300€
30 ans – case 4 urnes	600€

La démolition de la maison MAHE va pouvoir s'effectuer après la dépose des raccords d'eau et d'électricité.

Les rencontres avec les riverains du commun de village de PEN ER VOYADEC avancent avec l'accord de l'indivision LE SAYEC sur le transfert au domaine public de cette parcelle. Il reste à éviter un blocage avec l'indivision DERRIAN.

Le premier panneau d'information des activités économiques de la commune va être installé à côté de la cabine téléphonique.

Le pont de KERDOUAR sera remis en état par le Syndicat de la Vallée du Blavet au titre de la continuité écologique des cours d'eaux via le CTMA avec des subventions à hauteur de 80 % en installant un pont cadre. La commune de CREDIN a déjà donné son accord sur ce projet. Les travaux ne peuvent être envisagés qu'en 2014.

Les travaux de la halte garderie sont terminés. Ces travaux ont été réalisés en régie.

- 5) Réunion des associations le 11 octobre 2013 à 20h à la mairie
- 6) Mise en place du projet « livres en liberté »

Sur les conseils d'Isabelle, nous mettons en place cette action avec, pour débiter une boîte à livres sous le préau à côté du banc.

- 7) Réunion sur la préparation des décorations de Noël le 8 octobre 2013 à 14h30 à la salle des Associations de la mairie

La séance est levée à 22h15

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
<i>MARIVAIN Joël</i>		<i>COBIGO Françoise</i>	<i>Excusée</i>
<i>KERDAL Anne-Marie</i>		<i>CHAPEL Marc</i>	<i>Absent</i>
<i>CHAMOT Sarah</i>	<i>Excusée</i>	<i>JOSSE Sophie</i>	
<i>LE CORRONC Jean-Pierre</i>		<i>MARIVAIN Michel</i>	
<i>SAINT-JALMES Philippe</i>		<i>MORVAN Patrice</i>	<i>Absent</i>
<i>LE SANT Jean-Paul</i>		<i>BROUSAUDIER Isabelle</i>	